

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

TICKET-CARBURANT - (N° 706)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 9

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Quatennens, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« et la valeur qu'ils représentent ne doit pas être supérieure au coût des trajets domicile-travail du salarié sur cette même période. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de limiter le montant des tickets-carburant au coût que représentent les trajets domicile-travail du salarié. En effet, par souci écologique, les tickets-carburant ne doivent pas constituer une incitation à l'utilisation de la voiture mais bien permettre de réduire le coût induit par les trajets domicile-travail.